

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Viâpres-le-Petit

SEANCE DU 23 JANVIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
10	6	6 + 2 pouvoirs

Date de convocation 19 janvier 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la Mairie, sous la présidence de **Patrick GOMBAULT**, Maire.

Présents : **BLÉMON Sylvain, DELBEAU Ludovic, GOMBAULT Pascale, GOMBAULT Patrick, MELLIER Pascal, OUTURQUIN Yohan.**

Absents : **SAUVAGE Dominique, SEURAT Frédéric.**

Représentés : **GUY Pascal pouvoir donné à GOMBAULT Patrick, LETOCART SZCZUTKOWSKI Claudine pouvoir donné à DELBEAU Ludovic.**

Monsieur BLÉMON Sylvain a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Demande avis sur le parc éolien sas les renardières.
N° de délibération : 2026_01

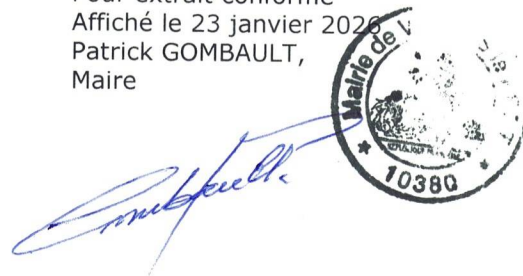
Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
6	2	1	6	1	0

La commune de Viâpres le petit est concernée au titre du rayon d'affichage de 6kms autour du projet " Parc éolien SAS Les Renardières".

Nous avons la possibilité de délibérer sur ce projet.

Le conseil municipal donne à la majorité un avis **non favorable** au projet" Parc éolien SAS Les Renardières".

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 23 janvier 2026
Patrick GOMBAULT,
Maire



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/02/2026 à 11h56
Référence de l'AR : 010-211003942-20260123-2026_01-DE
Affiché le 03/02/2026 ; Certifié exécutoire le 03/02/2026